

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : Le 6 octobre 2021

Nature : **Recommandations** **Propositions** **Présentation** **Avis**

Sujet : Recommandations liées au port du masque d'intervention de qualité médicale en milieux scolaires et RPA / ajout des MRC Bellechasse et Nouvelle-Beauce en Chaudière-Appalaches

Considérant :

1. La recommandation de santé publique du **19 août 2021**, en lien avec le port du masque d'intervention de qualité médicale en milieu scolaire primaire (incluant les services de garde) et secondaire (incluant les établissements de formation professionnelle et de formation générale aux adultes) ;
2. La situation épidémiologique de la région 12 (Chaudière-Appalaches) qui, d'abord exemptée du port du masque d'intervention de qualité médicale, connaît des hausses d'incidence de cas dans plusieurs de ses MRC ;
3. La recommandation de santé publique du **6 septembre 2021**, concernant les MRC de Beauce-Satigan, Les Appalaches et Les Etchemins de la région 12 quant au port du masque d'intervention de qualité médicale ;
4. La recommandation de santé publique du **23 septembre 2021**, concernant la MRC de Robert-Cliche de la région 12 quant au port du masque d'intervention de qualité médicale dans les écoles primaires et secondaires ;
5. La recommandation de santé publique du **23 septembre 2021**, concernant toutes les RPA des MRC ci-haut mentionnées quant au port du masque d'intervention de qualité médicale dans les aires communes ;
6. La recommandation de santé publique du **28 septembre 2021**, concernant les régions aux mesures rehaussées quant au port du masque d'intervention de qualité médicale:

- a. pour les enfants de la maternelle qui voyagent dans des autobus scolaires multiniveaux ;
 - b. pour les cours d'éducation physique qui se déroulent à l'intérieur ;
7. Le taux d'incidence moyen de l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches qui se situe en moyenne au-delà des 6 cas / 100 000 depuis déjà trois jours, et ce, en raison d'une hausse importante dans les MRC de La Nouvelle-Beauce et celle de Bellechasse ;
8. Qu'il importe de tenir compte des réalités épidémiologiques régionales, sans toutefois compromettre le contrôle de la propagation du virus ;

Nous recommandons :

Le port du masque d'intervention de qualité médicale dans les MRC de Nouvelle-Beauce et Bellechasse :

- a. pour toute personne présente (assise ou debout) dans les salles de classe de tout établissement d'enseignement primaire (à partir de la 1^{re} année et incluant les services de garde), secondaire (incluant les établissements de formation professionnelle (FP) et de formation générale aux adultes (FGA) ;
 - b. pour les enfants de la maternelle qui voyagent dans des autobus scolaires multiniveaux ;
 - c. lors des cours d'éducation physique qui se déroulent à l'intérieur, si une distanciation de deux mètres est impossible ;
 - d. pour toute personne qui circule dans les aires communes des RPA de ces MRC ;
2. Que cette mesure soit levée, notamment après qu'un retour en mode vigilance ait été observé pendant trois semaines consécutives.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature :  _____

N/Réf. : 21-SP-00306-42